

Démarche	: Demande d'autorisation d'utilisation exceptionnelle d'un établissement recevant du public sur la commune de Limoges
Organisme	: Commission Communale de Sécurité

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

La réglementation prévoit que l'utilisation même partielle ou occasionnelle d'un Etablissement Recevant du Public (ERP) pour une exploitation autre que celle autorisée ou pour une démonstration ou une attraction doit faire l'objet d'une demande d'autorisation présentée par l'exploitant auprès de la Mairie.
Une manifestation exceptionnelle est un événement culturel, sportif ou social qui sort du cadre des activités habituelles.

Description de la manifestation

Intitulé de la manifestation

Lieu de la manifestation

Nature de la manifestation

Date(s) et horaires

Organisateur de la manifestation

Civilité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Madame

Monsieur

Demande d'autorisation d'utilisation exceptionnelle d'un établissement recevant du public sur la

Nom - prénom et qualité de l'organisateur

Téléphone de l'organisateur

Adresse de l'organisateur

Accord du propriétaire

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Coordonnées du propriétaire

Précisions sur l'usage de l'ERP

Sachant que la manifestation a lieu dans un ERP existant, celui-ci est-il sous avis favorable ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Y aura-t-il maintien en simultanée des activités courantes déclarées avec les activités exceptionnelles, objet de la présente demande ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Public attendu lors de la manifestation :

Effectif max attendu à un instant T pour le public :

Veuillez renseigner le nombre maximum attendu de public à l'instant T

Effectif max attendu à un instant T pour le Personnel

Veuillez renseigner le nombre maximum attendu de personnel à l'instant T

Total max attendu à un instant T

Effectif total attendu sur l'ensemble de la durée de la manifestation pour le public :

Effectif total attendu sur l'ensemble de la durée de la manifestation pour le personnel

Demande d'autorisation d'utilisation exceptionnelle d'un établissement recevant du public sur la

Effectif total attendu sur l'ensemble de la durée de la manifestation :

Activité(s) prévue(s) / projetée(s)

Descriptif et aménagements prévus

Aménagements prévus

Nécessite le stockage de produits ou utilisation de produits à risques (bouteilles de gaz,...)

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Veuillez matérialiser sur la carte l'emplacement

Est-il prévu d'installer des tentes, chapiteaux lors de la manifestation ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Uploadez un plan avec l'emplacement des tentes et les dimensions

Veuillez préciser sur la carte l'emplacement des tentes, chapiteaux

Dégagements

Présence de cul-de-sac

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Nombre d'issues par niveau

Demande d'autorisation d'utilisation exceptionnelle d'un établissement recevant du public sur la

Largeur des issues de secours

Chauffage

Présence d'un mode de chauffage ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Mode de chauffage utilisé :

Puissance utile :

Présence d'une ventilation mécanique contrôlée ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Liquide et gaz

Stockage de liquide ou gaz supplémentaire ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Nature :

Quantité

Localisation

Isolement

Mesure de protection

Installation électrique

Est-il nécessaire d'avoir une installation électrique supplémentaire ?

Demande d'autorisation d'utilisation exceptionnelle d'un établissement recevant du public sur la

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Les installations doivent être conformes aux normes en vigueur dont la norme NFC 15-100 dernière versions.

Installation vérifiées et conformes

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Puissance totale

Présence de groupes électrogènes ou batterie

Eclairage de sécurité

Présence de blocs de secours dans les locaux concernés ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Eclairage de secours supplémentaire spécifique pour la manifestation ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Eclairage d'ambiance prévu

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Moyens de secours

Points d'eau

Moyens d'extinction

Présence d'une équipe Sécurité Incendie

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Nombre d'agents désignés sans formation spécifique

Demande d'autorisation d'utilisation exceptionnelle d'un établissement recevant du public sur la

Nombre d'agents avec formation de type maniement extincteurs et évacuation réalisée il y a moins d'1 an et d'une durée de minimum 1/journée par organisme de formation :

Nombre d'agents qualifiés de type SSIAP 1 ou équivalent (si équivalent : à préciser)

La manifestation est-elle un salon ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Nom du chargé de sécurité

Alarme

Liaison téléphonique - fixe et/ou portable :

Affichage des plans et consignes

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Poste de secours éventuels

Autres remarques :

Engagement

Vous certifiez être l'auteur du présent descriptif sécurité, certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les règles de sécurité applicables dans les établissements recevant du public.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

L'exploitant des lieux est-il différent de l'organisateur ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Accord écrit de l'exploitant

Demande d'autorisation d'utilisation exceptionnelle d'un établissement recevant du public sur la

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Engagement écrit du chargé de sécurité sur les informations communiquées

Protection des données

Les renseignements communiqués feront l'objet d'un traitement par la Ville de Limoges sur le fondement légal de l'article 6-1-b (exécution d'un contrat) du Règlement européen sur la protection des données (RGPD) afin d'assurer la gestion des demandes d'utilisation exceptionnelle d'un établissement public appartenant à la Ville de Limoges.

Ces informations seront conservées le temps de l'opération 5 ans après la fin du dispositif ou règlement définitif d'un contentieux éventuel. Elles ne seront transmises qu'aux élus et services municipaux concernés.

En écrivant au Délégué à la protection des données de la Ville (dpo@limoges.fr) vous pouvez accéder aux données vous concernant et demander leur rectification si vous estimez qu'elles sont inexactes ou incomplètes, demander la suppression des données périmées ou dont le traitement serait illicite.

Si vous estimez, après l'avoir contacté, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés en ligne (www.cnil.fr/fr/plaintes).